



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Affiché le

ID : 057-245700695-20230123-D2023_05_SI-AR

DECISION 2023-05

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant le projet de partenariat avec le Département de la Moselle pour la réalisation d'une voie dédiée sur la RD 653, au titre de la compétence mobilité de la CCCE,

Considérant la nécessité pour la CCCE d'actualiser ses données de comptage de véhicules, qui datent de 2017, afin d'avoir une connaissance à jour du niveau de fréquentation des axes routiers sur son territoire,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de prestation « Campagne globale de comptages routiers sur le territoire CCCE » est conclu le 23 janvier 2023 avec la société de conseils et d'ingénierie IRIS CONSEIL, 48 Place Mazelle à 57000 Metz, pour un montant de 23 620,00 € H.T. soit un total de 28 344,00 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 23 janvier 2023

Le Président
Michel PAQUET

Decisions / Publication sur le site de la CCCE, le 24 SEP. 2024